

Métiers de la sécurité :

Les effets bénéfiques d'une synergie interprofessionnelle

Ils ont leurs salons, leurs réglementations strictes et leurs associations professionnelles. Ces métiers peuvent compter sur l'implication totale de l'une d'elles, son influente expertise auprès des pouvoirs publics pour obtenir assistances, conseils.

Fondée en 1999 par Danièle Meslier, l'ADMS, Association Nationale des Métiers de la Sécurité, a pour vocation de fédérer l'ensemble des métiers de la sécurité, plus particulièrement les PME. Elle a aussi pour mission d'apporter conseil et assistance à ses membres en suscitant une synergie professionnelle, dans le cadre de la législation en vigueur, notamment en matière de protection des biens et personnes. Ancienne responsable administrative du service certification, vérification et audits techniques CNPP (Centre National de Prévention et de Protection)/APSAD (intrusion, télé-surveillance, incendie), Danièle Meslier met, depuis la création de l'association son expérience acquise dans le secteur de la sécurité au service des entreprises avec énergie et rigueur. « Les échanges d'informations entre professionnels de la sécurité et les organismes publics ou privés permettent d'apporter des informations fiables à nos adhérents que ce soit au niveau de l'évolution de la réglementation ou des avancées technologiques » Souligne-t-elle.

Ecoute et assistance juridique

Rassemblant une centaine d'entreprises, majoritairement des PME, l'ADMS permet à ses membres d'économiser du temps en effectuant pour



>Danièle Meslier.

eux toutes recherches techniques, administratives ou juridiques. Une commission juridique composée d'avocats, d'assureurs et d'experts en métiers de sécurité assurent l'écoute des problèmes selon les domaines Installateurs, Télésurveilleurs Intervention et gardiennage et proposent des contrats « type ». Contrats sensibilisant les adhérents à l'importance capitale que revêtent la formalisation des rapports contractuels et le respect des procédures qui les accompagnent.

Une expertise reconnue

Parce qu'elle participe aux comités de certification APSAD/AFNOR dans les domaines de l'intrusion (intrusion, vidéosurveillance, contrôle d'accès et télé-surveillance), l'ADMS est apte à aider les entreprises à préparer

leurs dossiers de demande de certification. Ce fut également la première organisation professionnelle à attirer l'attention des pouvoirs publics et à réaliser des démarches dans le but de dénoncer les pratiques illicites d'entreprises peu scrupuleuses pénalisant fortement les entreprises respectueuses de la législation. Ainsi en 2005, l'ADMS a rencontré le chargé de mission de la DILTI, Délégation Interministérielle pour la Lutte contre le Travail Illégal, menant à la signature, en mars 2007, d'une convention nationale de partenariat afin d'endiguer ce fléau. Déclinée au niveau départementale sous l'impulsion de l'association, cette convention a été adoptée par Paris/ Ile de France, les Hautes-Pyrénées et les Alpes Maritimes. En 2012, la convention nationale est réactualisée, accompagnée d'un document « Questions réponses », destiné également aux donneurs d'ordre, cette nouvelle convention est signée dans les locaux de la DGT le 12 décembre 2012. Deux conventions Régionales sont en attente de signature dans les régions Paris Ile de France et Midi Pyrénées. L'ADMS a été sollicitée pour donner son avis quant aux propositions portant sur l'évolution du texte de l'avant-projet de loi réformant le livre VI du code de la sécurité intérieure. Danièle Meslier attire l'attention sur l'un des points suivant: précise « L'un des objectifs de cette démarche porte sur l'intégration des installateurs effectuant la mise en service ou la maintenance de systèmes de surveillance (sur place ou à distance) par des moyens électroniques faisant l'objet d'une exploitation par un tiers ou un service interne. » C'est en effet une démarche qui doit être approfondie, car telle qu'elle se présente, elle risque d'être très compliquée face à la réalité du terrain. Vous savez désormais à quelle porte frappée pour défendre vos intérêts sachant que l'ADMS est aussi partenaire des plus grands salons professionnels.

Ce qu'ils en pensent :

«Partenaire historique de l'ADMS, Verspieren met au service des entreprises de sécurité privée son expertise en matière d'assurance responsabilité civile professionnelle. Dans le cadre de la commission juridique –assurance de l'Association, Verspieren a participé à la rédaction de contrats-type de prestations à destination des prestataires de sécurité. La sécurité privée est une activité à risques qui mérite qu'un spécialiste mette à disposition des professionnels son expérience de la gestion des risques.»

Philippe BRIN - Directeur département des professionnels de la sécurité – VERSPIEREN

Ghislaine Moulai, Avocat au Barreau de Paris, consacre son activité à la défense des professionnels de sécurité privée. Elle met également au service de l'ADMS son expérience technique et judiciaire des métiers de la sécurité en participant à l'élaboration des contrats cadres en collaboration avec VERSPIEREN.

Maitre Moulai – Avocate au Barreau de Paris